

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 16 / 2023

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2023

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Janine CHEUL et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames Cécile de BEIR et Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), Serge DROIT (pouvoir à Mr Tanty) et Thierry GARNIER

Monsieur Didier VERNIOL a été élu secrétaire de séance.

Chaque conseiller ayant reçu le projet du Budget Primitif 2023, Monsieur le Maire laisse la parole à Mr TANTY Fabrice 1^{er} adjoint, qui présente en détail les prévisions et autorisations des dépenses et recettes de l'exercice.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le budget communal comporte une section de Fonctionnement et une section d'Investissement et qu'il doit être équilibré en dépenses et en recettes dans chacune d'entre elles.

Suite à cette présentation et aux débats, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE, au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 687 722.47 euros

Chapitres

011- Charges à caractère général: 339 835.95 euros

012- Charges de personnel: 158 002.80 euros

014- Atténuations de produits: 8 878.72 euros

65- Autres charges de gestion courante: 178 505 euros

66- Charges financières: 500 euros

67- Charges spécifiques: 2 000 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 687 722.47 euros

Chapitres

002- Résultat de fonctionnement reporté: 244 622.47 euros

013- Atténuation de charges: 500 euros

70- Produits de services, du domaine et ventes diverses: 12 550 euros

73- Impôts et taxes: 21 376 euros

731- Fiscalité directe locale: 246.818 euros

74- Dotations et participations: 85 124 euros

75- Autres produits de gestion courante: 76 730

76- Produits financiers: 2 euros

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230406-16-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 184 036.78 euros

Chapitres

16- Emprunts et dettes assimilées: 2 500 euros

21- Immobilisations corporelles : 181 536,78 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT: 184 036.78 euros

Chapitres

001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté: 164 466.78 euros

10- Dotations, fonds divers et réserves: 11 700 euros

13- Subventions d'investissement: 7 870 euros

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

871 759,25 Euros

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

871 759,25 Euros

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230406-16-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023